



## Compte rendu du conseil municipal du 6 juillet 2011

---

**Présents :** *ADELL JM - BARDOU G - BEDOS D - BONVALET D - CAZENAVE M - ESTEBAN P - GUILHAUMON JM - JAFFUEL C - MARTIN R - MARTIN S - MARZA I - PIOCH JL - REVEL M*

**Absents :** *BERRETTE S - GOUTY M*

### **I Réaménagement de l'école et la création du restaurant scolaire : avenants au marché**

Monsieur le Maire présente au conseil les avenants au marché pour le « Réaménagement de l'école et la création d'un restaurant scolaire » :

- Brault : montant 907.50 € HT

- Roq'Alu : montant : 320 € HT

- Manes : montant : 320 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité adopte ces avenants.

### **II Rapport de l'eau et de l'assainissement 2010**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le rapport de l'eau et de l'assainissement 2010. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce rapport.

### **III Achat défibrillateur**

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'acquérir un défibrillateur pour un montant de 2090 € TTC mis à la disposition des infirmières et des médecins du secteur. Le conseil municipal adopte cette acquisition.

### **IV Travaux à la station d'épuration**

Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise SFTP pour les travaux de construction d'un regard de décantation avant la station d'épuration pour un montant de 3 901.82 € TTC. Le conseil municipal à l'unanimité adopte ce devis.

### **V Prémption d'un terrain lieu-dit « La Font de Garot »**

Monsieur le Maire dit au conseil que des terrains situés Lieu-dit La Font de Garot, d'une contenance totale de 1 ha 07 a 44 ca sont vendus 15 000 €. Monsieur le Maire propose de préempter ces terrains en révision de prix, pour un montant de 2 650 € conformément à l'estimation des services des domaines, car ils sont situés à l'intérieur de la zone de préemption des espaces naturels sensibles et dans les périmètres de protection éloignée des sources de Tibéret alimentant la commune de Fontès et Neffiès (bassins d'alimentation de ces deux sources).

Le conseil municipal adopte à l'unanimité la préemption de ces terrains pour un montant de 2 650 €.

### **VI Evolution du périmètre intercommunal**

Monsieur le Maire propose au conseil de délibérer pour l'évolution du périmètre intercommunal et d'émettre un avis favorable au regroupement avec la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée, pour les motifs suivants :

- bassin de vie, proximité géographique, - économiques : les commerces (grandes surfaces notamment), les médecins, les radiologues, la clinique, sont à Pézenas et sont fréquentés par les Neffiessois, - carte scolaire : les enfants de Neffiès sont scolarisés au collège et lycées de Pézenas, la commune de Neffiès est rattachée au SICTOM de Pézenas, MLI (Mission Locale Jeunes) d'insertion à Pézenas, - liaisons routières : centre de secours...

Un courrier sera adressé au préfet pour l'informer de la décision du conseil municipal de se regrouper avec la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Le conseil municipal à l'unanimité adopte le regroupement avec la communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil municipal est clos à 19 h.